



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Compte-Rendu

Mercredi 12 août 2015 à 20 h 30

Salle des Associations, Plougasnou

Quorum : sur 73 adhérents à jour de leur cotisation, 52 étaient présents ou représentés.

Le Président, Philippe Gérin, remercie les adhérents de leur fidèle présence alors que l' Association fête ses 10 ans cette année et propose un moment de silence à la mémoire de nos amis adhérents disparus depuis la création de l' ARAP en 2005. Il remercie également Yves-Marie Le Lay, Jean-Yves Quéménéur et Eric Robillot, présidents respectivement de Sauvegarde du Trégor, Force 5 et APPBS de leur présence qui témoigne de la synergie et de l' esprit d' entente constructive entre nos associations .

1- COMPTE-RENDU de l' AG du 8 août 2014

Compte-rendu approuvé à l' unanimité.

2- RAPPORT MORAL ET D' ACTIVITES

I) QUE S'EST-IL PASSE DEPUIS NOTRE DERNIERE AG ?

A. Concernant Plougasnou

1. PLU et PLUi :

▪ Actuellement, c'est le PLU adopté en 2010 qui s'applique à l'exception des parties qui ont été annulées par la Cour d'Appel de Nantes en novembre 2014, en particulier une zone située au fond de l'anse de Primel ; les termes du jugement n'étant pas d'une grande

*ARAP Association loi 1901 no 0293005492
Siège social 9 rue de Keravel 29630 Plougasnou*

précision, l'ancien Maire n'a pas manqué de l'exploiter en qu'il permettait de relancer le projet de grand port à flot au sud de l'anse. (voir le dernier bulletin municipal).

- Le PLU est donc en révision, mais un nouveau PLU intercommunal (PLUi) est prévu à l'horizon 2017. En effet, Morlaix Communauté a devancé l'application obligatoire de la loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) du 12 juillet 2010, loi qui définit l'intercommunalité comme l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme et d'habitat.

- C'est donc à l'échelon intercommunal que seront désormais élaborées les politiques d'urbanisme. Ce que nous ne savons pas encore précisément, c'est comment l'équipe municipale se trouvera impliquée dans l'élaboration et l'application du PLUi, et comment se régleront les désaccords éventuels.

2. PADD / SCOT

- Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la Commune a été finalisé au printemps. Notre association a pu être régulièrement informée de ce travail, deux membres y participant activement, Catherine Jenkins comme élue et Christian Millet comme expert. Ce PADD contient beaucoup de choses exprimant ce que souhaite la Commune pour son développement, durable en l'occurrence. Il y apparaît que ce projet d'aménagements tient, entre autres choses, à maintenir la démographie, les familles avec enfants, et bien sûr les emplois), maintenant une forme de continuité dans les choix faits il y a déjà longtemps par Plougasnou (renoncer à un développement de type villégiature, comme à Perros Guirec ou à Carantec, en conservant et en cultivant les caractères locaux.

- Pour ce qui concerne plus directement le champ d'action possible de l'ARAP, nous pouvons faire deux remarques : la première remarque est qu'il est écrit peut-être pour la première fois sur un document officiel que l'aménagement de la plaisance dans l'anse de Primel doit se faire au nord-ouest ; et la seconde remarque : ce que nous nous autorisons pour notre part à appeler la zone industrielle du Diben, abusivement nommée les « Viviers de la Méloine » – pauvres viviers et malheureuse Méloine ! – n'est pas mentionnée dans le PADD ; ce fait de l'ignorer peut-il être interprété comme l'expression de l'embarras suscité par la création relativement récente d'une usine de transformation industrielle en plein centre du village, empêchant tout projet urbanistique cohérent ?

- Et à propos de cohérence, justement, le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est quant à lui élaboré à l'échelon supérieur du millefeuille administratif, celui de la communauté de Communes. Ne pensez-vous pas qu'il est légitime de se demander comment SCOT et PADD seront harmonisés ?

B. Concernant l'ARAP

1. Nous avons pu réunir quatre Conseils d'Administration de notre petite association, malgré le fait que seulement deux de ses membres vivent au Diben toute

l'année, et qu'ils sont eux-mêmes très occupés par d'importantes activités associatives. L'essentiel de nos temps de travail collectif fut centré sur la connaissance et la compréhension des complexités administratives que nous venons d'effleurer, et dont vont dépendre des décisions susceptibles d'engager l'avenir du Diben.

Ce qui caractérise le contexte actuel peut se résumer en deux mots clé : imprécision et incertitude. Une nouvelle municipalité, des changements législatifs, toujours des difficultés à recueillir les informations, évolution des mentalités (où nous voyons par exemple que la dimension écologique ne s'impose pas de façon harmonieuse, en particulier lorsqu'on veut, comme trop souvent et abusivement l'opposer à l'aspect économique des problèmes).

2. Notre rencontre avec le nouveau Maire.

Il était essentiel que nous puissions discuter avec Madame le Maire de nos préoccupations spécifiques. Nous avons eu le 19 février, avec deux autres membres du CA, un long entretien portant essentiellement sur trois sujets : l'aménagement de la plaisance, l'activité industrielle du Diben, l'avenir du Diben plus généralement.

- La position de Nathalie Bernard a été claire sur le projet portuaire : Morlaix Communauté, qui est maintenant maître d'œuvre, doit revoter sur un nouveau projet, lorsqu'auront été données les conclusions de « Nautisme en Finistère », un EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial) lié au Conseil Général du Finistère, auquel les élus de la Communauté ont demandé des préconisations. Madame la Maire semblait plutôt confiante dans ce que NEF pourrait préconiser, à partir de sa connaissance de cet Etablissement. Mais il y a deux préalables à cette réalisation : la validation du nouveau PLU (après enquête publique), et les travaux de remise en état de la grande digue (gros travaux sur lesquels nous n'avons pas encore de précisions).

- Ce qui ressort de nos échanges sur le deuxième sujet, celui beaucoup plus délicat des « Viviers de la Méloine », est une étrange impression de fait accompli. Comment nous empêcher de nous dire que notre Maire pense d'abord aux emplois. Des emplois sont là, c'est un fait, vital pour ceux qui les occupent. Combien précisément ? Madame Bernard dit quarante-cinq. Ce que l'on peut dire, c'est qu'elle ne nous a pas donné le sentiment d'avoir vraiment la volonté ou le pouvoir de poser ce problème dans tous ses aspects, comme nous pensons pour notre part devoir le faire. Nous y reviendrons.

- Nous n'avons pas noté de divergence de principe avec Nathalie Bernard sur le troisième sujet, concernant le dynamisme du Diben visible à la richesse des activités qui s'y développent, comme l'activité de pêche qui se maintient bon an mal an, la richesse et la productivité de la vie associative (visibles sur internet), souvent autour de fortes personnalités locales ou d'autres venues d'ailleurs et fixées au village, une histoire locale portée par des mémoires bien vivaces, une activité saisonnière de tourisme et de villégiature, économiquement diverse, aujourd'hui fidélisée depuis plusieurs générations, une activité nautique et portuaire en demande d'aménagements.

Il existe néanmoins un souci démographique et, sans doute comme partout, celui de la relève des anciens pour les activités collectives.

- Nous avons encore évoqué d'autres sujets, comme l'avenir de la chapelle Saint-Etienne, au Diben, dont nous reparlerons certainement. Une souscription est en cours

pour son achat et sa rénovation, qui pourrait permettre d'en faire un centre d'animation permanent du Diben, utilisé par diverses associations (PED, Copains d'abord, école de musique, Patrimoine, Art en Plougasnou, et d'autres). Signalons encore la création d'un réseau social sur la commune.

3. Nous avons aussi pu accompagner un jeune étudiant en architecture paysagère de l'école du paysage de Blois qui a produit un travail plein d'idées sur un aménagement possible de l'anse du Diben.

II) ACTUELLEMENT

Pour actualiser les choses du point de vue de l'ARAP, nous pouvons dire que l'avenir du Diben reste aujourd'hui encore incertain ; pas tant du fait de ses habitants qui font plutôt preuve d'un remarquable dynamisme dans leur créativité et leur diversité, que par le manque de visibilité actuelle des volontés et des pouvoirs politiques, sans doute eux-mêmes gênés par l'incertitude dans laquelle les maintient le contexte législatif et politique.

- Ainsi, concernant le port, nous avons vu que les dernières décisions de justice restant relativement peu claires, les partisans du grand port au sud de l'anse ne semblent pas avoir renoncé à défendre leur projet. Nous sommes quoi qu'il en soit en attente des préconisations de Nautisme En Finistère, qui doit remettre ses conclusions à Morlaix Communauté cet automne.

- Concernant la zone industrielle indûment implantée au bord de l'eau en zone habitée (à moins qu'il ne s'agisse de besoins de pompage et de déjections sur lesquelles nous serions alors en droit d'avoir, en tant que riverains, toutes les informations), nous nous trouvons bloqués par la question de l'emploi. A ce sujet, il faut tout de même éviter de se laisser mystifier et replacer le problème dans sa réalité. Il faut savoir, par exemple, qu'il existe à Plougasnou environ 1000 emplois (sur une population d'environ 3500), et que PRIMEL GASTRONOMIE en est le plus gros employeur (environ 350) dont 40% habitent Plougasnou.

- Nous devons aussi évoquer ensemble l'étrange apparition d'un arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 concernant les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, autorisant la société Capitaine Houat à exploiter un établissement spécialisé dans la cuisson des coquillages au centre du Diben.

- Concernant le site et l'avenir du Diben, nous sommes confiants dans ses habitants mais inquiets du fait des deux questions précédentes (le port et l'usine).

III) LE ROLE DE L'ARAP

A partir tout cela, quelles conclusions les adhérents de l'association que nous sommes – dont le but est statutairement de défendre la qualité de vie et les intérêts des adhérents, des résidents et usagers permanents ou occasionnels de l'anse de Primel, tout en nous efforçant de protéger et promouvoir la qualité paysagère et environnementale du

littoral de l'anse – quelles conclusions pouvons-nous tirer quant à notre vision de l'avenir et quant au rôle devant être le nôtre ?

- Concernant le futur port, nous ne pouvons pour l'instant qu'attendre et espérer que les conclusions de NEF seront beaucoup plus proches de ce que nous estimons pour notre part conforme aux besoins réels de notre Commune et aux capacités du site. Si ce n'était pas le cas, il faudrait imaginer des actions pour faire défendre notre position, et d'abord, disposer de bons arguments. Nous en avons, nous pourrions y revenir.

Nous savons ce que nous voulons, le projet sur lequel nous pensons raisonnablement pouvoir rassembler un plus grand nombre d'usagers et de riverains. Rappelons qu'il s'agit d'un port d'escale et de mouillages plutôt qu'un port à flot, avec les aménagements nécessaires comme des cales de mise à l'eau, des aires de carénage, des pontons flottants saisonniers comme ceux que l'un de nos membres a photographiés dernièrement à Guernesey, des services et commerces adaptés, tout cela dans le respect des patrimoine naturel (faune, flore, paysages) et culturel : les besoins des marins et autres usagers du port, mais aussi les habitudes et le mode de vie des riverains qui depuis toujours se promènent, pêchent à pied, se rencontrent, travaillent, élèvent leurs enfants, créent des événements, revalorisent et entretiennent la patrimoine, reçoivent leurs familles et leurs amis, et tous les visiteurs qui passent et reviennent et seront de plus en plus nombreux à passer et revenir, justement parce que le charme des lieux est ici la première valeur sûre et durable, qu'il est irresponsable de sous-estimer.

- Et la première de ces visions irresponsables et de court terme est celle qui consiste à faire taire les oppositions, en empêchant le débat par l'autocensure trop facile du chantage à l'emploi. Car nous voyons bien qu'au Diben, toutes ces questions sont étroitement liées : un port de plaisance, une zone industrielle, un paysage urbain bafoué par une affreuse concentration de camping-cars (les trois souvent dans un même angle de vue), à la place d'aménagements générateurs de beauté et d'activités.

L'histoire de la transformation insidieuse d'une activité de mareyage logiquement implantée depuis longtemps dans un petit port breton où elle avait trouvé sa place, en une activité industrielle hideuse au mépris des règles d'urbanisme les plus élémentaires, avec la complicité choquante de pouvoirs administratifs et politiques indignes est fréquent, et représente malheureusement ici un cas d'espèce. Est-ce médire que de dire ainsi les choses ? un puissant groupe financier et commercial a su imposer sa volonté, celle de ses intérêts tout simplement, en séduisant des élus, en prenant probablement des libertés avec ses engagements initiaux, en usant de procédés certainement aussi habituels que détestables, en gagnant aussi des procès, en s'appuyant surtout sur cette réalité décisive de l'emploi. Est-ce médire que de dire ainsi les choses ?

Faisant fi des nuisances, bruits, odeurs, pollutions des eaux, ballets de camions polluants bruyants, dangereux, apportant de partout des produits de mers lointaines juste pour les faire cuire, revenant les chercher pour les livrer dans d'autres ailleurs, caricature de l'insulte au bon sens par laquelle quelques intérêts particuliers punissent des collectivités entières qui ne leur ont rien fait. Confiscation d'espaces publics par les mêmes intérêts privés, et quels espaces publics ! Les plus beaux qui soient sur cette terre qui est à nous tous. Au nom de quelques dizaines d'emplois, même pas pérennes, qu'un obscur conseil d'administration aussi peu soucieux de les transformer en

allocations chômage qu'il ne l'a été de saccager un site unique, décidera sans sommation d'exécuter au gré de ses seuls intérêts.

Aberration humaine, mais aussi aberration économique : car ce que ne disent pas, dans leur admirable générosité, les défenseurs d'une usine au centre d'un village comme celui-là, c'est combien d'emplois durables une telle incohérence politique empêche de facto d'être créés.

▪ La simple vision cohérente d'un aménagement urbain adapté au site exceptionnel du Diben – l'usine de cuisson de crustacés à sa juste place, dans la ZA de Kervescontou – laisse imaginer des activités et installations probablement bien plus créatrices d'emplois que cette monstruosité.

- Mareyage, oui, c'est un port qui attend des bateaux chargés de produits vivants de la mer qui est là.

- Commerces de proximité, bien sûr, distribuant par des circuits courts les bons produits de production locale, qui représentent l'avenir du développement rural. Il en existe déjà, il faut aider leur développement.

- Equipements touristiques utiles toute l'année, hôtellerie, gastronomie, produits de la mer, soins spécialisés, sports nautiques, astucieux aménagements littoraux comme ceux dont nos amis britanniques nous en proposent des exemples (voir les photos de notre même marin informateur).

- Les ressources d'un tel village situé comme il l'est sont une mine d'or au regard des besoins nouveaux des classes moyennes et aisées, celles qui ont du pouvoir d'achat et recherchent la qualité, l'authenticité, l'originalité. Le rôle de la municipalité sera alors, par une politique équitable de développement adaptée, de garder le contrôle des prix du foncier, et de développer un habitat social et un tourisme diversifiés accessibles à tous.

▪ L'ARAP vient compléter l'action d'autres associations qui œuvrent aussi à défendre des valeurs de qualité de vie collective, en commençant par la manière dont elles se gèrent elles-mêmes, démocratiquement et loyalement. Son objet, lié à un territoire somme toute petit par sa taille et sa population, peut sembler trop modeste ; mais il se veut un modèle de participation citoyenne à son propre destin.

3- RAPPORT FINANCIER

Le Trésorier, Pierre-Yvon Boisnard, présente les comptes détaillés :

En banque au 31 juillet 2014 : 3600.94 €

En banque au 31 juillet 2015 : 4272 €

Recettes du 31 juillet 2014 au 31 juillet 2015 : 800 €

(cotisations : 740 € dons : 60 €)

Dépenses du 31 juillet 2014 au 31 juillet 2015 : 138.94 €

(dont 100 € de cotisation à Sauvegarde du Trégor)

Résultat de l'exercice : 671.06 €

A ce jour, pas de caisse en liquide ni de placement.

rapport financier approuvé à l'unanimité

4- QUESTIONS ET INTERVENTIONS DIVERSES

Laurence Allix souligne que selon des sources non officielles le projet de port au Sud de l'Anse a été enterré au niveau de la Région en 2005. Il faut sanctuariser le fonds de la baie, zone humide, habitat de nombreux oiseaux.

MF L'Hénoret soulève à nouveau la question de l'argent englouti en études (1,2 M€) pour principalement le projet sud. Elle évoque également la vitesse excessive de certains véhicules rue du Port alors que des ralentisseurs ont été installés au niveau des chantiers Rolland.

Catherine Jenkins, maire-adjoint de la Commune et adhérente de l'ARAP, rappelle que le zonage 1Aupm et 1Aups du PLU permettant un port de plaisance au sud a bel et bien été annulé par la Cour d'Appel de Nantes en novembre 2014. Le projet porté par l'ancienne municipalité n'est donc plus possible malgré la propagande de l'ancien maire publiée dans Plougasnou magazine. Elle informe que le travail effectué par la commune pour la révision du PLU entamé en février 2015 sera intégré au futur PLUi qui tiendra lieu de SCOT.

Concernant la Société Capitaine Houat, Catherine Jenkins explique que les hangars avec viviers se trouvent sur le Domaine Public Maritime tout comme la Coop et le parking et que l'activité de cuisson et de transformation se trouve sur la terre ferme dans la Zone Industrielle créée par le PLU de 2012 pour tenir compte à posteriori de l'activité industrielle ICPE développée de manière rampante par Capitaine Houat depuis 1998.

Des cuves de traitement des eaux salées rejetées par Capitaine Houat doivent être installées par Veolia avant que celles-ci ne rejoignent le réseau d'assainissement.

Le renouvellement de la convention d'utilisation du DPM passée avec Morlaix Communauté pourrait faire partie d'une négociation globale avec transfert de la cuisson dans la ZI de Kervescontu.

Il est évoqué la perte du pouvoir des communes devant l'intercommunalité. Plougasnou représente une commune sur 28 à Morlaix Communauté.

YM Le Lay, Président de Sauvegarde du Trégor, conseille de demander une consultation à Maître Leclerc sur le nouvel arrêté préfectoral du 10 juillet 2015 autorisant Capitaine Houat à transformer 45 t/j maximum de produits. Depuis 2008, 25 t/j max étaient autorisés. L'arrêté est attaqué jusqu'au 10 juillet 2016. Il insiste également sur l'importance du bruit médiatique.

L' animation du Diben tout au long de l' année en coopération avec les autres associations nautiques, Projet Echange Developpement est évoquée.

5- RENOUELEMENT DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Elisabeth Birot, Dominique Geoffray, Philippe Gérin, Katharina Grabowski, Odette Grzegrzulka, Anne Oppetit sont en cours de mandat.

Laurence Allix, Pierre-Yvon Boisnard, Christian Millet constituent le tiers sortant.

Ils se représentent et sont élus à l' unanimité.

Philippe Allot et Hervé Méchin restent Présidents d' honneur de l'ARAP.

La séance est levée à 22h 45.

Le Président

Philippe Gérin